

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 15 Janvier 2016.

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence du maire: Alain Marzin.

1- C C K B: Rapport d'activité 2014:

Après lecture et le rappel des compétences, le conseil a pris acte du rapport d'activités 2014.

2- Convention d'assistance technique, Station d'épuration:

Le SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration), assure le suivi et l'appui technique sur l'installation de traitement des eaux usées depuis sa mise en service.

La convention signée en 2009 arrive à échéance, il convient de la renouveler. Le montant pour 2015 s'élevait à 939,12€.

Avis favorable du conseil.

3- Budget Communal: amortissements 2016:

Les dépenses «réseau S D E» sont amortissables sur 5 ans.

En 2015 le montant de ces travaux s'élève à 6.550,38€, soit 1.310,08€ sur 5 ans.

Le montant à amortir sur 2016 sera de : 16.220,26€.

Avis favorable du conseil.

4- Assainissement par égouts: amortissements 2016.

Les travaux 2015 à amortir en 2016, concernent des extensions pour un montant de 4.311,54€ sur 15 ans soit 287,44€ par an, l'amortissement 2016 sera donc de 80285,78€.

Avis favorable du conseil.

5 – Extension du Cabinet Médical : Attribution des marchés.

Par délibération du 10 Avril 2015, le conseil municipal avait validé l'avant projet relatif aux travaux d'extension.

Une consultation d'entreprises a été lancée le 3 Nov 2015 avec date limite pour remise des offres fixée au 25 Nov 2015.

Les plis ouverts le 30 Nov ont été analysés par Mr Tritschler (architecte) et présentés à la C A O le 17 Déc 2015 et le 14 Janvier 2016: qui après étude a validé les différentes offres.

Montant total des travaux: 206.928,96€ Ht. (répartis en 11 lots)

Avis Favorable du conseil.

6 - Emprunt 2016: Attribution

Le financement de la construction des nouveaux vestiaires doit être complété par un emprunt à hauteur de 200.000€ . Trois banques ont été consultées. La Commission Appel Offres s'est réunie le 14 Janvier 2016 et a analysé les différentes propositions.

La banque retenue étant le Crédit Agricole, qui propose pour un montant de 200.000€, sur une durée de 15 ans, un taux de 1,70% fixe.

Avis Favorable du conseil.

7-Matériel Informatique: Attribution:

Le matériel informatique de la mairie, datant de 2007, est à renouveler. L'école avait aussi fait part de besoins en matériel, ainsi que l'EHPAD qui avait souhaité adhérer au groupement de commandes.

Le marché étant constitué de 2 lots. La CAO après analyses a attribué le lot 1 (ordinateurs bureau et portables) à Berger Levraut pour un montant pour la commune de : 15.267,90€ Ht (y compris installation et paramétrage) et le lot 2 (périphériques, imprimantes, onduleurs, vidéo projecteur interactif), attribué à Bucodi, pour un montant de 11.483,50€ Ht (y compris installation)

Avis Favorable du conseil.

8 – Travaux salle «Arc en ciel». Avenant.

Isolation de l'arrière scène: 1.167,40€ Ht.

Construction vestiaires. Avenant.

Passerelle accès tribune: 1.975 € Ht.

Avis Favorable du conseil.

9 -Gestion du Cimetière. Procédure de reprises de concessions.

(Mission confiée au centre de gestion 22).

Le C D G 22 prévoit une mise à disposition de personnel pour 61 heures, portant le coût de la mission à: 2.806€.

Avis Favorable du conseil.

10 – Redevance occupation du domaine public pour chantiers provisoires .

Un nouveau dispositif permet aux communes d'instituer une nouvelle redevance pour occupation du domaine public pour les chantiers de travaux portant sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Avis Favorable du conseil.

11 – Convention de mise à disposition de personnel entre la commune et l'EHPAD:

Afin de faciliter la gestion des services et également la réalisation de travaux, la commune et l'Ehpad mutualisent leurs services par la mise à disposition de personnel et de matériels.

Il y a lieu de formaliser cette entente par une convention.

Avis Favorable du conseil.

12 – Questions diverses:

Zone Artisanale- La commune à été saisie de plusieurs demandes, il y aura lieu de prévoir des prestations géomètre, et à suivre un permis d'aménager modificatif .

Contentieux complexe Kerfers – L'expertise aura lieu le 2 Février; sur place il y aura l'expert judiciaire, les différents avocats, et l'expert de la commune.

Fibre Optique -Le déploiement se fera sur la partie Est de la commune.